

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07138451

Tribunal de Commerce

14 SEP. 2007

CH. J. L. CH.

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/09/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 407734748

Dénomination

(en entier) : **ENTREPRISES LARDINOIS**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : CHAUSSEE DE COURCELLES 79 A 6041 GOSSELIES

Objet de l'acte : OPERATION ASSIMILEE A LA FUSION PAR ABSORPTION

Il résulte d'un procès-verbal dressé le quatre septembre deux mille sept par Maître Baudouin Cassart, notaire à Quaregnon.

Que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée ENTREPRISES LARDINOIS ayant son siège social à Chaussée de Courcelles, 79 – 6041 GOSSELIES a pris les résolutions suivantes :

1° approbation du projet de fusion du vingt-neuf juin deux mille sept rédigé par les organes de gestion de société privée à responsabilité limitée ENTREPRISES LARDINOIS ayant son siège social à Chaussée de Courcelles, 79, ci –après la société absorbante et de la société anonyme ATELIERS GEORGES DELVAUX, ayant son siège à 5140 SOMBREFFE chaussée de Nivelles 136, ci-après la société absorbée, tel que déposé au greffe du tribunal de commerce de Namur, publié aux annexes du moniteur belge du dix juillet deux mille sept sous le n° 099739.

2° Approbation sur l'opération par laquelle la société absorbante absorbe, par voie d'opération assimilée à une fusion par absorption, la société absorbée.

Par cette opération, la totalité du patrimoine de la société absorbée, sans exception ni réserve, est transférée à titre universel à la société absorbante.

Date comptable

Toutes les opérations effectuées par la société absorbée à dater du premier janvier deux mille sept sont considérées du point de vue comptable avoir été réalisées pour compte de la société absorbante.

3° Tous les pouvoirs ont été conférés à la gérance pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent et pour remplir les formalités subséquentes à la fusion.

BAUDOUIN CASSART NOTAIRE

* Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature